

V2026

Formation Travail en Hauteur avec Harnais

Formation Initiale et recyclage

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître la réglementation propre au travail en hauteur (application Art. R4323 du Code du Travail et Recommandations R430 et R 431 de l'INRS). Travailler en sécurité en utilisant les équipements de protection individuelle. Savoir vérifier et entretenir son matériel

PUBLIC ET MODALITES D'ENTREE

Personnel devant être sensibilisé aux risques liés aux interventions et travaux en hauteur
Formation INTRA uniquement : nous consulter pour connaître disponibilités.

ACCESSIBILITE

Sous couvert de compatibilité avec la formation, nous invitons les personnes en situation de handicap à nous consulter afin d'envisager les possibilités (admin@forsse.fr)

TARIFS

Sur devis – Nous consulter (admin@forsse.fr) Devis sous 48h00

ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Prérequis**
Être médicalement apte au travail en hauteur
- **Durée**
7h00 / 1 jour
- **Effectif**
De 1 minimum à 6 stagiaires
- **Maintien des connaissances**
7h00 annuelles recommandées avec aptitude médicale
- **Intervenants**
Formateur spécialisé au travail en hauteur
- **Méthodes pédagogiques**
Exposés interactifs, démonstration par le formateur, étude de cas, mise en situation...
- **Attribution finale**
Attestation de formation

TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE

- ✓ Art. R4323 du Code du Travail
- ✓ Recommandations R430 et R 431 de l'INRS Arrêté du 25 juin 1980

PROGRAMME DE LA FORMATION

➤ LA REGLEMENTATION

- Le travail en hauteur et ses conditions d'exercice
- Les responsabilités de chacun

➤ PREVENTION

- Les principes fondamentaux
- Les acteurs de la prévention
- Les dispositifs de protection du travail en hauteur

➤ PROCEDURES DU TRAVAIL EN HAUTEUR

- Vérification du matériel
- L'équipement
- Travailler en hauteur
- Secourir une victime statique

➤ PARTIE PRATIQUE

- Recherche et vérification sur matériel pédagogique
- Entrainement au port du harnais sous contrôle du formateur.
- Mise en évidence des contraintes et débriefing.
- Les exercices pratiques peuvent être déterminés par le client selon l'activité et les besoins de l'entreprise et en fonction des locaux de formation.